

Formulaire d'inscription

Ouvert à tous les enseignants titulaires du CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS ou DESJEPS en exercice dans une association affiliée à la FFJDA

→ **Dépôt de la candidature** = fiche + chèque(s) au plus tard **le 20 mars 2018** à la FFJDA
Secteur Formation - 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS - ☎ 01.40.52.16.48 / E-mail : formation@ffjudo.com

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Email : _____
Ligue : _____ Nom du club : _____
N° de licence en cours : _____
Diplôme(s) : CFEB CQP BEES
 BPJEPS DEJEPS DESJEPS
 Autres : _____
Grade : _____
Date d'obtention grade : _____

→ **Je m'inscris à la totalité du stage organisé à CROZON du 26 au 29 avril 2018**

Option : Judo Jujitsu / Self-Défense Kata Préparation 6^{ème} dan

En tant que stagiaire interne, hébergé au centre de formation de Crozon - Hotel Sainte Marine

Je joins avec cette fiche d'inscription les règlements suivants : Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA

- ✓ un chèque de **460 €** correspondant aux frais pédagogiques
- ✓ un chèque de **195€** correspondant aux frais d'hébergement et de restauration
- ✓ un chèque de caution de **100 €** (restitué en fin de stage)

Arrivée anticipée le mercredi 25 avril 2018 à partir de 17h

- ✓ Je joins un chèque de **50€**

Prestation comprenant : diner, nuit du 25/04 et petit-déjeuner du 26/04

En tant que stagiaire externe

Je joins avec cette fiche d'inscription les règlements suivants : Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA

- ✓ un chèque de **460€** correspondant au règlement des frais pédagogiques

Déjeuners du jeudi, vendredi et samedi au centre de formation de Crozon

- ✓ Je joins un chèque de **45€**

→ **Financement de formation :**

Prise en charge des frais pédagogiques possible par votre OPCA sous conditions (voir fiche « comment financer votre formation »)

Il s'agit d'un financement par votre employeur : (demande de prise en charge par un OPCA)

Si remboursement à la FFJDA

- ♦ Les chèques doivent être établis par votre employeur, ils ne seront pas encaissés et vous seront restitués au moment où nous recevrons l'accord de prise en charge.

Si remboursement directement à l'employeur

- ♦ Les chèques seront encaissés une fois la date limite d'inscription passée.
- ♦ La facture vous sera remise en fin de stage pour que l'employeur soit remboursé par l'OPCA.

Club Employeur :

Adresse complète :

Siret ou Numéro ICOM:

Nom de l'OPCA :

Il s'agit d'un financement personnel :

- ♦ Les chèques seront encaissés une fois la date limite d'inscription passée.
- ♦ La facture vous sera remise en fin de stage

Vous avez également la possibilité de solliciter une demande de bourse auprès de la Fédération (voir formulaire « comment financer votre formation »)

La validation de l'inscription est soumise à la réception du/des chèque(s) joint(s) à la fiche